

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral vise un taux national de recherche et de développement de 1,9 p. 100 du produit national brut d'ici l'an 2000, et de 2,5 d'ici l'an 2005.
2. Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'envisager l'opportunité de répartir les dépenses en R-D de façon à :
 - a) doubler en trois ans le budget des trois conseils de recherches. Le ministre de la Science devrait par la suite examiner si leurs budgets sont suffisants et s'efforcer de maintenir leur niveau de financement par rapport à l'ensemble des dépenses fédérales en R-D;
 - b) ramener le budget du Conseil des sciences du Canada à son niveau de financement antérieur de 5 millions de dollars. Les budgets subséquents devraient au moins permettre de maintenir ce niveau minimum de financement en dollars constants;
 - c) porter le budget du PARI à 100 millions de dollars d'ici l'exercice 1991-1992. Les budgets subséquents devraient au moins permettre de maintenir ce niveau minimum de financement en dollars constants;
 - d) rétablir le Programme des propositions spontanées et ramener son budget à son niveau annuel antérieur de 25 millions de dollars. Les budgets subséquents devraient au moins permettre de maintenir ce niveau minimum de financement en dollars constants.
3. Le Comité recommande qu'on envisage l'exécution de mega-projets scientifiques uniquement dans le contexte des priorités et critères établis, et que le financement de tels projets ne se fasse pas au détriment de l'infrastructure scientifique nationale de base.
4. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral réduise le taux de renouvellement de ses programmes et du personnel à Industrie, Sciences et Technologie Canada afin d'assurer une stabilité pour la planification à long terme dans le secteur de la recherche et du développement.
5. Afin que soit réduit au minimum l'incertitude relative au financement dans la communauté scientifique, le Comité recommande que le gouvernement fédéral adopte, en matière de sciences, un plan de dépenses renouvelable aux cinq ans. Ce plan devrait être publié chaque année.